

----- Message original -----

Envoyé le : 27 novembre 2010, 20 h 19

Destinataire : Tittley, Michelle

Objet : Projet de loi C-32

Depuis l'époque où Saint-Columba a énoncé le principe du droit d'auteur dans la loi bréhane gaélique, il y a plus de 1500 ans, après avoir tué un homme qui avait copié un de ses documents sans autorisation, le monde en est venu à reconnaître le droit implicite d'un auteur à être propriétaire de son travail créatif, cette expression ayant traversé le temps, en l'occurrence: « À chaque vache son veau et à chaque livre sa copie ».

1500 ans plus tard, certains législateurs du Parlement du Canada à l'arrogance sans borne ont la prétention de s'arroger le droit – au nom de « l'utilisation équitable citée dans le projet de loi C-32 – d'exproprier ce qui n'est pas à eux et de le donner à d'autres sans la permission des auteurs dont c'est la propriété intellectuelle et créative.

Les législateurs ne voient-ils pas que, ce faisant, ils proclament le droit juridique de l'État à l'expropriation de la propriété intellectuelle sans rétribution chaque fois qu'il (l'État) le juge bon, en vertu d'une quelconque mesure arbitraire? Quel précédent inexplicable et illogique émanant d'un pays qui jusque-là, affichait un leadership éclairé en matière de défense des droits et valeurs de ses citoyens et de ceux du reste du monde. Le projet de loi C-32 instaure le dangereux principe voulant que l'État peut décider d'exproprier, pour son usage ou celui d'autres, tout ce qu'il juge approprié, au nom d'une conception vague du bien collectif. Ce qu'il accomplit, c'est d'affirmer que le contenu de nos esprits créatifs appartient tout d'abord à l'État. Et dans sa sagesse, l'État décidera ce qu'il désire extraire de l'esprit de ces citoyens. Cela va totalement à l'encontre des valeurs et traditions démocratiques occidentales, car cela signifie que nos pensées et nos esprits appartiennent au gouvernement, et il s'agit d'un terrain glissant nous menant à un totalitarisme et un collectivisme honnis, à une ère où la technologie se fait déjà gravement intrusive. Nous devrions insister pour que nos législateurs ne succombent pas à l'avarice d'autres qui cherchent à voler pour eux-mêmes ce qu'ils ne parviennent pas à produire ou à acheter. S'ils n'abandonnent pas le projet de loi C-35, ils ouvriront une boîte de Pandore menant à une atteinte en masse à la vie privée et à la perte des droits de chacun à ses propres pensées.

James R. O'Hagan

Envoyé de mon appareil sans-fil BlackBerry®